



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations et clubs

Question écrite n° 14121

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le statut des bénévoles sportifs. Comme le relève la Fédération nationale des offices municipaux des sports, la majorité d'entre eux se recrutent parmi les couches moyennes ou les plus défavorisées de notre société. Or les difficultés financières qu'ils doivent de plus en plus affronter font qu'ils ont de moins en moins les moyens d'être bénévoles. Les frais inhérents à l'accomplissement de leur passion (cotisations, frais d'essence, de téléphone, etc.) qui dans la grande majorité des cas ne leur sont pas remboursés, les obligent trop souvent à quitter l'encadrement des clubs et associations. Par leur dévouement et leur passion, ces bénévoles jouent un rôle fort de socialisation et savent se monter dignes de la confiance des jeunes qu'ils encadrent contribuant ainsi au maintien du tissu social, notamment dans les quartiers des villes. Ils permettent ainsi de faire du sport un outil performant d'intégration alliant éducation, santé, citoyenneté et reconnaissance sociale. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer de ses projets dans ce domaine afin de répondre à ces attentes et à construire un véritable statut du bénévole sportif.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très attentive à la question du bénévolat, au rôle qu'il joue dans la vie associative française et à la nécessité d'une réflexion sur ce thème. C'est pourquoi le Premier ministre l'a chargée d'animer un travail interministériel et une large concertation sur ce dossier. Cependant, d'autres entrées peuvent être utilisées pour aborder le dossier de la vie associative et de son développement. C'est ainsi que le mouvement associatif a souhaité que le Gouvernement examine les conditions fiscales faites aux associations. Le Premier ministre a donc demandé, sur ce sujet, un avis au Conseil national de la vie associative et un rapport qui lui a été remis par M. Guillaume Goulard au mois d'avril. A la suite de cela, le Premier ministre a décidé une réflexion plus large sur la vie associative. C'est donc en parallèle, mais en liaison avec cette réflexion, que va être conduite la préparation d'un projet de loi sur le bénévolat. L'objectif est de donner au bénévolat et au volontariat un cadre juridique qui reconnaisse leur importance dans les activités associatives et facilite l'exercice et le développement de ces fonctions. Il s'agirait notamment de reconnaître le statut de l' élu associatif et le rôle économique des bénévoles, de valider les compétences acquises par ceux-ci et de leur ouvrir largement les possibilités de la formation permanente. Un premier travail de concertation interministérielle animée par le ministère de la jeunesse et des sports s'est avéré nécessaire. Il est réalisé au niveau des cabinets. Ensuite, à partir de l'été 1998, une commission constituée de personnalités du monde associatif sera réunie à Paris. A l'automne, toutes les concertations seront conduites par le ministère de la jeunesse et des sports avec la participation des autres ministères intéressés. L'ensemble de ces travaux devrait conduire la ministre de la jeunesse et des sports à présenter le projet de loi au conseil des ministres, au début de l'année 1999.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 14121

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 11 mai 1998, page 2626

**Réponse publiée le** : 29 juin 1998, page 3634